

T Fusion des corps la vraie fausse solution

Fusion et mobilité, l'administration entrecroise ces deux mots comme s'ils étaient indissociables... Lors de la réunion de présentation aux personnels du projet de fusion des corps d'ingénieurs (le 27 janvier), c'est le tout premier point mis en avant par notre DRH : la fusion va faciliter la mobilité des ingénieurs et enrichir ainsi leurs parcours. Mais en est-on si certain ? Ne nous laissons pas leurrer et enivrer par la sensation de « grands espaces » à explorer que suggère l'appartenance à un corps de 10 000 ingénieurs ! Décortiquons plutôt la réalité des mécanismes de mobilité et l'impact de la fusion.

LA FUSION VA-T-ELLE FACILITER LA MOBILITE ?

Avant tout, n'oublions pas que les ingénieurs des TPE ont depuis toujours une **propension naturelle à la mobilité**, que ce soit au sein de leur ministère d'origine ou en dehors. A l'Etat notamment, les ITPE sont déjà présents et appréciés dans la quasi-totalité des ministères. Ils sont par leur statut «un corps à caractère interministériel». La création du grand ministère du développement durable et la fusion des services (DREAL, DDT/M...) ont aussi ouvert les perspectives internes. Reconnaissons cependant que des freins à la mobilité ont surgi depuis quelques temps.

D'une part, **les fameux « compteurs »** bloquent les mobilités lorsque le ministère

payeur n'est pas le même, y compris au sein d'un même service de type DDI (cf. le précédent opus sur la Lolf et les compteurs). Est-ce que la fusion des ingénieurs va résoudre cette difficulté ? En aucun cas : la contrainte s'appliquera de la même manière, car le corps d'origine n'entre pas en compte, c'est le plafond d'emplois global du ministère qui prévaut. On peut déjà le vérifier avec le nouveau corps des IPEF, fusion des anciens IPC et IGRF : les IPEF sont bloqués dans leur mobilité par les « compteurs » tout autant qu'avant. Le rapport du CGEDD et CGAER de mars 2011 le confirme aussi : «*Les compteurs régissant les mobilités entre ministères sont un frein à la mobilité [...]. La création d'un corps unique ne changera en rien ces contraintes.*»

D'autre part, la réduction drastique des effectifs a aussi des conséquences néfastes sur la mobilité. Elle a ainsi conduit l'administration à bloquer littéralement les mutations entrantes dans les zones présumées en sur-effectifs (circulaire mobilité du 17 février 2011). Ce sur-effectif ne traduit absolument pas une largesse des effectifs, il révèle seulement l'incapacité du ministère à négocier une baisse des ETP cohérente avec nos besoins et nos missions. Nous allons ainsi à grands pas vers **une sclérose de la mobilité inter-région** et vers une gestion régionale opaque par les Rois des BOP... **Mais là encore, la fusion n'y changera absolument rien.** Elle ne permettra même pas de négocier un maintien des effectifs d'ingénieurs, puisque la baisse du volume du futur corps est déjà à l'étude.

QUEL SERA ALORS L'IMPACT DE LA FUSION SUR NOTRE MOBILITE ?

L'administration met peu à peu en place une gestion régionalisée avec des rideaux de fer entre régions. Depuis les prémices de ce mouvement, le SNITPECT-FO n'a cessé de lutter pour **préserver la CAP nationale et la gestion nationale** des ITPE, car cette gestion nationale garantit la cohérence de la construction de nos parcours – donc la cohérence du corps – et cette CAP nationale est le meilleur rempart face aux éventuels « faits du prince » des chefs de service, qui s'absolvent parfois – volontairement ou accidentellement – des règles normales de gestion.

Sur ce point, la fusion risque de s'avérer un facteur aggravant.

Il sera encore plus difficile de lutter contre la régionalisation au sein d'un corps aussi important (10 000 agents). L'administration pourrait mettre en avant des questions logistiques, comme elle l'a déjà fait avec plusieurs corps passés intégralement en gestion régionale. La CAP nationale est également menacée puisque les schémas de la Fonction publique, dans le cadre des fusions de corps, envisagent de démultiplier les CAP selon les employeurs (par exemple : une CAP au MEDDTL, une au MAAPRAT, une à l'IGN et une à Météo-France). Cette usine à gaz ne devrait pas encourager les mobilités ! Par exemple, pourquoi muter sur un poste du MAAPRAT et relever de la CAP du MAAPRAT quand je suis proche d'être promu selon les règles de la CAP du MEDDTL ?

Quant à la valeur de la mobilité en tant que socle du développement des compétences, la taille extra-large du futur corps présente aussi le risque d'altérer cette valeur. La gestion du corps des attachés, une population très importante, en est l'illustration. Peu à peu les attachés abandonnent toute exigence en matière de mobilité et de construction de parcours (par exemple, la mobilité après promotion est en passe

de devenir un cas minoritaire). Qui plus est, la valeur de la mobilité mérite d'être appliquée avec finesse, en adéquation avec les profils (cf. la différence de gestion entre généralistes, généralistes de domaine, spécialistes, experts). Cela deviendra difficile – impossible ? – à appliquer sur un corps à 10 000, compilation de profils très différents.

MAIS POURQUOI DONC LA DRH FAIT-ELLE RIMER FUSION ET MOBILITE ?

Force est de constater (et de regretter) que l'administration n'entend plus la mobilité comme une valeur de construction de la compétence, mais seulement comme un outil de gestion des effectifs. Même le mot GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois, des compétences et des carrières) n'est plus utilisé, remplacé par celui de GPRH (gestion prévisionnelle des ressources humaines), moins ambitieux. C'est donc en ce sens que « fusion et mobilité » sont associés : **l'administration compte sur la fusion pour faciliter la gestion des effectifs.**

Elle l'exprime très officiellement dans la vidéo sur la fusion des corps qu'elle a mis en ligne sur intranet : « *Du point de vue de l'administration, l'enjeu principal est d'arriver à constituer [...] un vivier dans lequel elle pourra pourvoir les postes* ». Tout est dit ! Il n'y a qu'un pas à entendre que l'objectif de l'administration est d'avoir à sa disposition un énorme vivier d'**ingénieurs considérés comme interchangeable** au prétexte qu'ils auront le même nom. Elle pense ainsi améliorer la fluidité dans le grand vase communiquant entre les services en sur-effectifs (du fait de l'abandon incessant des missions) et les services en sous-effectifs ou les postes non attractifs.

Or cela ne peut fonctionner que si la mobilité choisie devient mobilité dirigée. Autrement dit, l'outil « fusion » fait un tout avec l'outil « loi mobilité » (qui introduit les contraintes de réorientation professionnelle) et l'outil « RGPP ». Et cette

multitude de nouveaux outils censés « moderniser » la Fonction publique conduit progressivement à **la fragilisation du statut général de la fonction publique...**

Pour finir, autorisons-nous pour une fois une parenthèse dans la science fiction : le souci constant de l'administration de créer de la mobilité, de créer du mouvement, n'est-il pas une volonté de mettre en place **une force centrifuge qui peu à peu pousse les agents hors du ministère** (en parallèle à la fonte sans fin des effectifs) ? Ces méthodes ont déjà

été appliquées... à France Télécom. Les cadres y étaient pressurisés pour ne pas rester plus de 2 ou 3 ans sur le même poste, sans quoi ils étaient étiquetés « Time to move » par leurs gestionnaires. Tiens, au fait, la circulaire du 10 mars 2011 sur le suivi et l'orientation des cadres supérieurs du MEDDTL, prévoit que « *la cinquième année d'occupation d'un poste [est] une période à partir de laquelle les capacités d'initiative et d'épanouissement risquent de diminuer, nécessitant de mener une réflexion personnelle sur une prochaine mobilité* ». Time to move !

Le projet actuel de fusion proposé par l'administration ne repose sur aucune ambition, ni pour l'avenir des corps concernés, ni pour les individus qui composent ces corps. Notre administration applique la décision de fusion en privilégiant son intérêt de gestionnaire.

Le SNITPECT-FO, en accord avec les autres syndicats d'ingénieurs FO mais aussi en intersyndicale, se positionne contre ce projet de l'administration et construit les bases d'un autre scénario, plus ambitieux et au service des enjeux de demain en matière de développement durable.

Le dossier à paraître :

- De la **M**obilité en général, et de celle des ITPE en particulier...
- Où **O**n parle de discrimination !
- La mo**B**ilité en question
- Il a fui, **I**l a tout compris...
- L**es freins financiers, ou Arpagon au ministère !
- Où l'on parle de la LOLF, faux b**I**lans et vrais freins à la mobilité !
- La fusion, la vraie fausse solu**T**ion
- Les r**E**vendications du SNITPECT-FO